

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2

VOTRE FORMATION



30 % de théorie
70 % de pratique

DUREE

9 H

LIEU

Intra
Inter

GROUPE

De 4 à 10
personnes

VALIDITE

4 ans

PUBLIC CONCERNE

Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du code de la santé publique (article 1 du texte de l'arrêté du 03 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence) titulaires de l'AFGSU niveau 1

La formation aux gestes et soins d'urgence a été introduite par le ministère en charge de la santé en 2006. Elle s'adresse aux personnels des établissements de santé, avec deux niveaux (AFGSU 1 et 2). Elle est devenue obligatoire pour certaines professions de santé et est intégrée dans la plupart des formations initiales médicales et paramédicales.

INTERVENANTS

Professionnels de santé

PRE-REQUIS

AFGSU 1

METHODE PEDAGOGIQUE

- Introduction
- Etude de cas
- Demonstration pratique
- Apprentissage
- Cas concret
- Conclusion

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordi Video projecteur
- Mannequin Adulte Enfant et nourrisson
- Valise de cas concret
- Coupe de tête
- Défibrillateur
- Fiche de suivi et d'évaluation
- Livret de formation

EVALUATION

- Evaluation formative lors de l'apprentissage
- Evaluation certificative lors des Cas concret

SANCTION

- Certificat de compétence

CONTACT



04 91 03 70 61
ams@croixblanche.info
www.croixblanche.info

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances pour identifier une urgence à caractère médical et effectuer la prise en charge seul ou en équipe en attendant une équipe médicale

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Module 1 – Urgences vitales – 3 heures

- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec le matériel d'urgence prévu (chariot d'urgence)
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
- Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance du matériel

Module 2 – Urgences potentielles – 3 heures

- Utiliser le matériel d'immobilisation adapté à un traumatisme
- Participer au relevage et au brancardage. Enlever un casque intégral
- Faire face à un accouchement inopiné
- Appliquer les règles de protection face à un risque infectieux

Module 3 – Risques collectifs – 3 heures

- S'intégrer dans la mise en œuvre des plans sanitaires, des plans de secours et des Plans Blancs, selon le rôle prévu pour la profession exercée
- Identifier son rôle en cas d'activation des annexes NRBC
- Se protéger par la tenue adaptée prévue